

**Extrait des délibérations
du CONSEIL de la Communauté SUD GOELO
du jeudi 22 juillet 2010**

L'an deux mille neuf, le 22 juillet 2010 à 17.30 heures, les membres du Conseil de la Communauté SUD GOELO se sont réunis au 22, rue Pasteur à ETABLES SUR MER, sur la convocation qui leur a été adressée par Loïc RAOULT, le Président en date du 15 juillet 2010

ETAIENT PRESENTS :

BINIC : Christian URVOY, Frédéric BERROD, Anne LEROY

ETABLES SUR MER : Marcel PINCEMIN, Hervé THORAVAL, Gilbert BERTRAND

LANTIC : Hugues LESAGE, Nicolas HEURTEL

PLOURHAN : Loïc RAOULT, Philippe VIRTHE, André SALAUN

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Martine POIGNONNEC, Mariannick KERVOELEN, Georges BREZELLEC, Mathieu TANON

TREVENEUC : Louis GAUFFENY, Daniel NORMAND

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

BINIC : Marie Françoise LE LEPVRIER par Christian URVOY

ETABLES SUR MER : Jacques DUMORTIER par Marcel PINCEMIN

LANTIC : Christian LEMAITRE par Nicolas HEURTEL

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Isabelle QUERE par Mariannick KERVOELEN, Dominique BLANC par Martine POIGNONNEC

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

BINIC : Jessica APPERCE, Philippe GUEGAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Daniel NORMAND

Assistaient également à la séance : Christophe THEZE, directeur

DELIBERATION N° 2010-079

BINIC : Commune d'intérêt touristique

Tout en réaffirmant le principe de repos dominical, la loi du 10 août 2009 offre la possibilité aux maires de solliciter pour leur collectivité la reconnaissance de la qualité de commune d'intérêt touristique.

L'examen de cette demande s'effectue au vu des critères posés par l'article R 3132-20 du code du travail :

- le rapport entre la population permanente et la population saisonnière
- le nombre d'hôtels
- le nombre de gîtes
- le nombre de campings
- le nombre de lits
- le nombre de places offertes dans les parcs de stationnement d'automobiles

La commune de Binic ayant exprimé le souhait d'être reconnue comme d'intérêt touristique, la communauté de communes est sollicitée pour avis avant décision des services de l'Etat.

Vu l'avis favorable du bureau du 8 juin 2010

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité

Le conseil communautaire approuve la demande de la commune de Binic d'être reconnue comme d'intérêt touristique.
